

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 juin 2019

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENDEL C. - NICOLATS G.  
DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - LUCHET S. - EVRARD P. - DRIEUX D. - ENVAIN V. -

Absents excusés : BECK B. - ALLAN H. - LEVISSE P.

DRIEUX Delphine est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- PLUI
- Décision modificative et point sur les dépenses et les recettes
- Accueil périscolaire et cantine
- Centre de loisirs
- CCHF :
  - Compétence numérique
  - Changement d'usage des locations
  - Répartition du nombre de siège
- SIDEN-SIAN
- SIROM
- Recensement
- Retour des commissions
- Divers

---

• Approbation du compte-rendu du dernier conseil

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• PLUi

Monsieur le Maire expose le projet du futur PLUi qui a été approuvé au conseil communautaire de la CCHF du 21 mai dernier.

Précision sur le zonage :

UA	RDC + 4 étages + combles
UB	RDC + 3 étages + combles
UC	RDC + 2 étages + combes
UD	RDC + 1 étage + combles
1	Recul par rapport à la route : 0 m
2	Recul par rapport à la route : 3 m
3	Recul par rapport à la route : 5 à 8 m
4	Recul par rapport à la route : + 10 m

A	Agricole
E	Economique
NPT	Zone naturelle – non constructible

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet du PLUi.

- **Décision modificative et point sur les dépenses et les recettes**

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire dont l'orientation se résume ainsi : ajustement pour annulation de titres (annulation d'une réservation de salle pour chèque d'acompte impayé) ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

<b>Imputations</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau budget</b>
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>13 289.52</b>	<b>-500.00</b>	<b>12789.52</b>
<b>673 Titres annulés</b>	<b>0.00</b>	<b>+500.00</b>	<b>500.00</b>

Le Maire fait lecture du bilan à fin mai 2019 des dépenses et recettes au niveau de l'investissement et du fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 36% du budget prévu, les recettes représentent 28% du budget prévu (DGF versée début juin). Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 16% des prévisions, les recettes s'élèvent à 25% des prévisions.

- **Accueil périscolaire et cantine**

Depuis septembre 2018, les horaires de l'accueil périscolaire avaient été élargis mais le matin entre 7h00 et 7h30 aucun enfant n'est présent. Il est donc décidé de revenir aux horaires d'ouverture précédents, pour le matin uniquement. Les horaires de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020 sont : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Les tarifs de la garderie et de la cantine ne changent pas pour l'année scolaire 2019-2020.

- **Centre de loisirs**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution de l'association AGACS, la commune a repris la compétence CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). Par conséquent, il est nécessaire de délibérer sur les rémunérations des animateurs non-titulaires. Après avoir consulté la fiche « carrières » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal décide la qualification suivante :

Directeur, 7<sup>ème</sup> échelon

Directeur adjoint, 6<sup>ème</sup> échelon

Animateur diplômé ayant le BAFA complet, 5<sup>ème</sup> échelon

Animateur stagiaire ou en formation BAFA, 3<sup>ème</sup> échelon

- **CCHF**

Compétence numérique : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CCHF concernant la compétence numérique. La CCHF souhaite s'inscrire dans le projet Espace Numérique de Travail porté par le syndicat la fibre numérique 59-62. Après en avoir délibéré,

l'ensemble du conseil municipal accepte la modification statutaire et autorise le conseil communautaire à demander son adhésion au syndicat la fibre numérique 59-62.

Changement d'usage des locations : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CCHF concernant les changements d'usage des locations saisonnières. Cette procédure limiterait à 120 jours par an la location par les particuliers de leur résidence principale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

Répartition du nombre de siège : compte-tenu des élections municipales de 2020, la CCHF a délibéré sur le nombre et la répartition des sièges pour la future assemblée communautaire. Cette délibération doit être présentée à l'ensemble des conseils municipaux.

La commune de Lederzeele bénéficierait d'un siège sur 71 (comme actuellement). Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

- **SIDEN-SIAN**

Le Conseil Municipal accepte les adhésions au SIDEN-SIAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*)
- de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*)

Le conseil municipal accepte la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

- **SIROM**

Suite à la démission de Monsieur MENDEL Christian, délégué du SIROM pour la commune de Lederzeele, le SIROM demande de désigner la personne qui souhaite le remplacer. Aucun membre du conseil municipal ne souhaite assurer le remplacement.

- **Recensement**

L'INSEE nous informe que le recensement des habitants de la commune aura lieu entre le 16 janvier 2020 et le 15 février 2020. Les membres du conseil municipal décident de désigner Sylvette LOONIS coordonnateur communal et Isabelle VERRONS agent recenseur.

- **Retour des commissions**

Bibliothèque : des devis sont encore en attente afin de choisir les entreprises qui interviendront pour la rénovation de la bibliothèque.

- **Divers**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture du Nord concernant un terrain présumé sans maître sur la commune. Il s'agit d'un terrain de 835 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal doit émettre son avis : soit incorporer ce bien dans le patrimoine communal, soit y renoncer. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal souhaite incorporer ce terrain dans le patrimoine communal.

Le clocher de l'Eglise et les abords de l'abri-bus de l'Haeneberg sont à nettoyer : Isabelle va s'en occuper.

Les cloches de l'Eglise ont été réparées.

Une solution est recherchée pour le problème récurant des pigeons.

Madame Nathalie DEVALCKENAERE est en arrêt de travail depuis le 3 juin 2019. Une prolongation d'arrêt de travail débute ce jour jusqu'au 5 juillet 2019. Monsieur le Maire propose d'embaucher un agent contractuel sur la base hebdomadaire de travail de Nathalie : 26h, afin d'effectuer les tâches suivantes : propreté des locaux, préparation des repas de cantine. Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve cette proposition, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire. Ce basant sur la fiche carrières 2019 des adjoints technique (échelle C1), le conseil municipal décide de la rémunération suivante : Echelon 1, indice brut 348, indice majoré 326.

Une décision avait été prise afin d'embaucher un(e) jeune en contrat d'apprentissage. La commune de Lederzeele souhaitait le faire en partenariat avec la commune de Nieurlet mais cette dernière n'a pas émis un avis favorable à cette proposition. L'ensemble du conseil municipal souhaite embaucher un(e) jeune en contrat d'apprentissage pour la commune de Lederzeele pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts et charge Monsieur le Maire du recrutement et de la signature des documents nécessaires.

Un dernier tour de table est effectué :

Catherine DEKEISTER demande le planning du centre de loisirs et la date des inscriptions : le planning est clos, les parents l'ont reçu avec le dossier d'inscription. Les inscriptions auront lieu le mercredi 19 juin matin et le jeudi 20 juin après-midi.

Karine DEWYNTER propose de participer à la JNCP 2019. Pour rappel, la commune n'avait pas souhaité y participer en 2018 car les participants étaient peu nombreux en 2017 et les frais pour la commune sont d'environ 500 €. La commune souhaite y participer en 2019 en espérant plus de mobilisation.

Sébastien LUCHET informe le conseil municipal qu'un club de handball est créé à Zegerscappel. Les coordonnées seront diffusées sur le bulletin municipal.

Philippe EVRARD et Valérie ENVAÏN informent le conseil municipal que le Conseil Municipal des Jeunes a décoré des poubelles qui seront installées sur la commune. Des buts ont été peints et installés dans la cours de l'école primaire.

L'opération « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 28 septembre 2019.

Prochaine réunion CM : le lundi 23 septembre 2019 à 19h30 – Réunion des adjoints : le lundi 16 septembre 2019 à 18h00

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h15.